



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 081-218102572-20230619-2023DEL23-DE



Date de la convocation  
13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

**Membres Présents :** Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, Mmes DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, MARTY, Mme BETTINI.

N° 23/23

**Membres Excusés :**

Mme PAWLACZYK pouvoir à Mr BUONGIORNO  
Mme GHODBANE pouvoir à Mr JALBY  
Mr GALINIÉ pouvoir à Mr CENTELLES  
Mme TEULIER pouvoir à Mme LASSERRE  
Mme GAVALDA pouvoir à Mr DONNEZ  
Mr TAUZIN, Mr MARIE, Mme MILIN, excusés.

**Secrétaire :** Mr CENTELLES.

Objet de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à ses engagements, la ville a souhaité remplacer le terrain d'honneur de l'Albaret par une pelouse synthétique et d'y adjoindre, un nouvel éclairage équipé de projecteurs à LEDS, un ensemble de vestiaires mixte, dans le cadre d'un usage mutualisé entre les clubs du SJAO Football et du SJAO XV Rugby.

**DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR  
LA  
REQUALIFICATION  
DU TERRAIN DE  
GRANDS JEUX DE  
L'ALBARET EN  
TERRAIN  
SYNTHETIQUE ET  
CREATION DE  
VESTIAIRES**

Sa conception et son suivi de réalisation ont été confiés à un maître d'œuvre spécialisé dans les projets d'installations sportives : le cabinet Atelier Chanéac Architecture.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement durable de Saint-Juéry en poursuivant les objectifs suivants :

- Conforter le développement des clubs associatifs résidents ;
- Améliorer la qualité sociale de l'offre de service en termes d'inclusion et d'accessibilité à tous ;
- Développer la pratique sportive et éduquer à la santé la jeunesse ;
- Faciliter l'égalité hommes femmes ;
- Faire de la ville et des utilisateurs des acteurs de la transition écologique ;
- Développer les partenariats et synergies en interne et en externe.

*Adopté à l'unanimité*

L'équipement projeté qui sera adapté aux normes fédérales nationales et internationales va permettre d'allonger la durée, le nombre d'utilisateurs et la fréquence d'utilisation des terrains, en réalisant des économies d'eau, d'énergie et d'entretien.

Le coût d'investissement pour la conception et la réalisation d'un tel équipement est cependant très important.

Afin d'atténuer la charge financière de la ville, ce projet pourrait fait l'objet d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Le plan de financement serait le suivant :

Agence Nationale du Sport	100 000 €	6%
Département	262 688 €	15%
Région	315 349 €	18%
Fonds de concours C2A	316 049 €	18%
Commune de Saint-Juéry	757 545 €	43%
Coût total de l'opération	1 751 631 €	100%

Entendu le présent exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** le projet de requalification du terrain de grands jeux de l'Albaret en terrain synthétique et la création de vestiaires.
- **APPROUVE** le plan de financement comme présenté,
- **DEMANDE** une subvention à l'ANS,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 21 juin 2023  
David DONNEZ,  
Maire,

